

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 21 mars 2023 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-19  
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le compte administratif de l'exercice 2022, faisant apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes	1 027 545,94
Dépenses	700 461,68
RESULTAT DE L'EXERCICE	327 084,26
Résultat antérieur reporté	590 832,60
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>917 916,86</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	1 247 533,91
Dépenses	1 357 667,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	-110 133,63
Résultat antérieur reporté	-413 393,70
<b>Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)</b>	<b>-523 527,33</b>
Restes à réaliser - dépenses	123 840,88
Restes à réaliser - recettes	83 071,19
<b>Résultat d'investissement après RAR</b>	<b>-564 297,02</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>353 619,84</b>
<b>(résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)</b>	

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 564.297,02 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Affecter le montant de **564.297,02 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2023,
- Inscrire le solde de **353.619,84 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » de l'exercice 2023,
- Inscrire le montant de **523.527,33 €** en dépenses au compte 001 « Déficit d'investissement reporté »,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

**3 abstentions :**

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet  
de la commune

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

le : - 23 MARS 2023

**INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230321-DEL2023-03-19b-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023